

OBJET :

**MISE A JOUR DES
CONVENTIONS
POUR LA
COLLECTE DE
TEXTILES-LINGES-
CHAUSSURES**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 05 juillet 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 12 juillet 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Christophe BAZILE, Abderrahim BENTAYEB, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Hervé BRU, David BUISSON, Christian CASSULO, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Simone CHRISTIN-LAFOND, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, François FORCHEZ, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Patrick LEDIEU, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Hervé BEAL par Josette FOLLEAT, Evelyne CHOUVIER par David MURE, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Jean-René JOANDEL par Marie-Pierre BAROU, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER

Pouvoirs : André BARTHELEMY à Dominique GUILLIN, Christiane BAYET à Catherine DOUBLET, Christine BERTIN à Thierry DEVILLE, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Jean-Baptiste CHOSSY à Olivier JOLY, Pierre CONTRINO à Abderrahim BENTAYEB, Claudine COURT à Pierre GIRAUD, Bernard COUTANSON à Jean-Philippe MONTAGNE, Julien DEGOUT à Jean-Marc DUMAS, Géraldine DERGELET à Gérard VERNET, Marcelle DJOUHARA à Martine CHARLES, Alban FONTENILLE à Marie-Thérèse GIRY, Jean-Paul FORESTIER à Jean-Yves BONNEFOY, Flora GAUTIER à René FRANÇON, Nathalie LE GALL à François FORCHEZ, Gilbert LORENZI à Alain LAURENDON, Cécile MARRIETTE à Cindy GIARDINA,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220712-20220712_CC_D17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022



Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Pascale PELOUX à Patrice COUCHAUD, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Pascal ROCHE à David SARRY, Pierre-Jean ROCHETTE à Valéry GOUTTEFARDE, Frédérique SERET à Bertrand DAVAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents excusés : Christiane BRUN-JARRY, Christophe DESTRAS, Alain LIMOUSIN, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Dominique GUILLIN

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	97
Nombre de membres suppléés	6
Nombre de pouvoirs :	26
Nombre de membres absents non représentés :	5
Nombre de votants :	123

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière de déchets,

Vu le dispositif de Responsabilité Elargie du Producteur (R.E.P.) qui existe pour la filière « textiles d'habillement, linge de maison et chaussures » depuis 2007,

Vu que Refashion (nouveau nom d'Eco TLC depuis septembre 2020) est l'éco-organisme national gérant la filière, agréé jusqu'au 31 décembre 2022,

Vu que la convention avec l'éco-organisme permet de financer les organismes qui effectuent la mise en place de bornes d'apport, les opérations de collecte ponctuelle, ainsi que le traitement des matières, et d'attribuer des soutiens à la communication pour la collectivité,

Considérant que les conventions avec chaque opérateur permettent de définir les engagements respectifs et les caractéristiques des bornes installées,

Trois conventions ont été mises en place à partir de l'année 2020 auprès de l'éco-organisme et des deux opérateurs « Le Relais » et « Philtex and Recycling », et toute modification doit faire l'objet d'un avenant auprès des opérateurs.

Une redéfinition du périmètre de chaque opérateur a eu comme impact en 2021 :

- Le changement d'opérateur sur Champdieu,
- Le déploiement de 4 bornes réparties sur 3 emplacements à Saint Marcellin en Forez,
- La correction d'une erreur sur la convention initiale avec l'homonymie de Roche, commune située dans l'Isère et donc hors territoire.

Jusqu'à fin 2021, la collecte semestrielle était effectuée par le Relais sur les communes de :

Ailleux	Bussy-Albieux	Cervières
Chalmazel-Jeansagnière	Châtelneuf	Chazelles-sur-Lavieu
Gumières	Lavieu	Lérigneux
Palogneux	Roche	Saint-Georges-en-Couzan
Saint-Bonnet-le-Courreau	Saint-Jean-la-Vêtre	Saint-Priest-la-Vêtre
Sauvain	Saint-Just-en-Bas	Vêtre-sur-Anzon (Saint-Julien-la-Vêtre et Saint-Thurin)

Il était souhaité une évolution du service de collecte semestrielle et le choix, pris en concertation avec les communes, a été de le remplacer par un maillage de bornes, ce qui a questionné l'ensemble des communes sans implantation.

18 bornes permanentes ont été installées au 1^e semestre 2022 par le Relais (pour 15 d'entre elles) et Philtex and Recycling (pour 3 d'entre elles) réparties de la manière suivante :

Ailleux	Cezay	La Chamba
Chalmazel-Jeansagnière	Chazelles-sur-Lavieu	Grézieux-le-Fromental
L'Hôpital-sous-Rochefort	Lavieu	Marols
Merle-Leignec	Palogneux	Saint-Bonnet-le-Courreau
Saint-Jean-la-Vêtre	Saint-Just-en-Bas	Saint-Priest-la-Vêtre
Soleymieux	Trelins	Vêtre-sur-Anzon

Le développement de cette filière permettra d'optimiser les tournées de collecte, d'apporter un meilleur service à la population (pour rappel, chaque borne est utilisable par tout usager du territoire Loire Forez agglomération, quelle que soit sa commune de résidence), d'augmenter les soutiens financiers, et d'améliorer le geste de tri à la source dans le but de diminuer les quantités de matières valorisables qui se retrouvent encore dans les ordures ménagères résiduelles.

Il est donc proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver les avenants aux conventions relatives à la collecte des textiles-linges-chaussures avec Le Relais et avec Philtex and Recycling ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout futur avenant se rattachant à ces conventions.

Après avoir délibéré par 123 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve les avenants aux conventions relatives à la collecte des textiles-linges-chaussures avec Le Relais et avec Philtex and Recycling ;
- autorise le Président ou son représentant à signer tout futur avenant se rattachant à ces conventions.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 12 juillet 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*